

Conditions générales de ventes Camping les Actinidias

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions.

Règles générales :

- Notre camping dispose d'un **règlement intérieur affiché à l'accueil**. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.
- Attention **les animaux doivent être tenus en laisse en permanence et ne pas être laissés seuls**. Le carnet de vaccination et d'identification peut vous être demandé à tout moment.
- **Les barbecues bois et charbon sont interdit en dehors du barbecue collectif**, seuls les barbecues gaz et électrique sont autorisés. Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement ou locations sans accord du camping.
- **Le calme doit-être respecté de 23h00 à 7h00 le lendemain dans le camping comme dans ses abords.**

Conditions de vente Emplacements nus

Taxe de séjour : 0.60 € par personne et par jour à partir de 18 ans. Eco-taxe (Ramassage ordures ménagères, tri sélectif et recyclage) : 0.30€ par jour et par personne de plus de 18 ans

Redevances : Elles sont dues suivant le nombre de nuitées réservées et leur calcul est effectué de midi à midi.

CONDITION DE RESERVATION: La réservation de l'emplacement ne sera effective **qu'après le règlement de l'acompte (50€)**. La place vous est réservée 24H, après quoi, nous disposons de cette place librement, considérant votre réservation comme annulée. Nous n'effectuons aucun remboursement en cas d'annulation, aussi nous vous proposons une assurance annulation auprès de Campez couvert.

Conditions de vente Locations

- 1/ **La location commence à 15 heures et se termine à 10 heures** de Dimanche en Dimanche ou de Samedi en Samedi selon le type de location. Jours de départ et d'arrivé différents en hors saison suivant disponibilité.
- 2/ **Le prix : le locataire verse un acompte représentant 30% du prix de la location. Il effectue le règlement du solde de la location 30 jours au moins avant son arrivée.** Quoi qu'il puisse survenir pendant son séjour (Maladie, accident ou événement imprévu), le bailleur conservera l'intégralité.
- 3/ Les lieux loués devront être habités dans des conditions normales. Ils sont équipés et meublés pour le nombre de personnes indiqué; tout excédent doit nous être signalé et donne lieu à une augmentation du prix de la location. **Toute installation de tente sur place est interdite.**
- 4/ Une seule automobile est autorisée dans l'enceinte du camping, la voiture supplémentaire, s'il y a, se garera sur le parking extérieur.
- 5/ **Les chiens** « même petits, même gentils » ou autres animaux **sont interdits à l'intérieur de la location.**
- 6/ Le locataire devra dans son intérêt, contrôler à l'arrivée l'état des lieux et l'inventaire ainsi que le bon fonctionnement des appareils ménagers et sanitaires. Si réclamation: le signaler à l'accueil dans les 24 heures.
- 7/ Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage normal. Dans le cas où quelques-uns seraient détériorés ou cassés ou disparus, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ou le prix du remplacement peut être payé par le locataire à la réception qui en fixera le coût.
- 8/ Au départ, les meubles et objets mobiliers devront être remis à la place qu'ils occupaient lors de l'entrée. **Le locataire devra refermer la location et remettre les clés à l'accueil avant 10 heures impérativement.**
- 9/ Notre vérification des lieux loués interviendra entre 8h30 et 10 heures le jour prévu de notre contrat. En cas de départ précipité cet état sera fait de toute façon après votre départ et avant la prise de possession du nouveau locataire.
- 10/ **Cautionnement, à préparer et à régler par 2 chèques séparés à la remise des clés ; 60€ (par semaine) pour le ménage et 200€ pour répondre des dégâts qui pourraient être causés** aux objets mobiliers ou autres garnissant les lieux loués. Ces sommes seront rendues dans un délai d'une semaine si le ménage a été effectué correctement pour le premier et déduction faite des dégâts éventuels pour le second. Si le cautionnement s'avère insuffisant le locataire s'engage à parfaire la somme.

RESERVATION : Celle-ci devient effective le jour de réception de notre contrat signé et après le versement de votre acompte, sous

réserve de location encore disponible à cette date.

La réservation est effective : Elle est confirmée par courrier à nous présenter à votre arrivée. Un reçu est établi pour le montant de votre règlement.

La réservation ne peut se faire : Nous vous en informons par retour de courrier, en vous restituant votre acompte.

LE LOCATAIRE joint un acompte représentant le 1/3 du montant de la location.

Il ajoute 2.7% du montant total hors taxes de séjour s'il souhaite souscrire l'assurance annulation.

Conformément à l'article L152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDCYS

« Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping les Actinidias. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique www.medicys.fr

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris »